

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2017

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 30 Mars, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : MANIN Gérard (Pouvoir à GAUDRY Pierre), COLIN Alain (Pouvoir à DONGUY Roger), CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee (Pouvoir à GEROLT Didier), LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

COMMUNE DE ROMENAY – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 / COMPTE DE GESTION 2016 / AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2016

- COMMUNE de ROMENAY : a approuvé à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2016
- ASSAINISSEMENT : a approuvé à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2016
- LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 : a approuvé à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion, et l'affectation du résultat 2016.

PRESENTATION ET VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017 – RESSOURCES PROPRES

- a décidé, à l'unanimité, de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 14.12 %
 - Taxe foncière (bâti) : 17.25 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 36.97 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 17.65 %

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2017 : COMMUNE DE ROMENAY

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté :
 - à la section de FONCTIONNEMENT : Recettes : 1 215 752 € Dépenses : 1 215 752 €
 - à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 1 473 202 € Dépenses : 1 473 202 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2017 : ASSAINISSEMENT (MAJORATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET PRIME ANNUELLE)

- a décidé à l'unanimité de réviser le tarif de la redevance assainissement et de la porter à 0.85€ le m3 d'eau (au lieu de 0.80€) à compter du 1^{er} MAI 2017
- a décidé à l'unanimité de maintenir la prime annuelle par abonnement d'eau à 30€ pour les particuliers et la prime annuelle pour les industriels à 200€.
- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté :
 - à la section d'EXPLOITATION : Recettes : 55 541 € Dépenses : 55 541 €
 - à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 139 386 € Dépenses : 139 386 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2017 : LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté :
 - à la section de FONCTIONNEMENT : Recettes : 157 074 € Dépenses : 157 074 €
 - à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 145 462 € Dépenses : 145 462 €

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – CONSULTATION D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES POUR UN EMPRUNT JUSQU'A 600 000 € ET UNE LIGNE DE PREFINANCEMENT JUSQU'A 300 000 € DANS LE CADRE DE L'OPERATION « REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES AVEC CREATION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES » : ETUDES DES OFFRES

➤ EMPRUNT

- a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté – 25000 BESANCON pour un montant emprunté de 500 000 € (Durée : 10 ans / Taux Fixe : 1.01 % / Echéance : trimestrielle / Frais dossier : 0.10% déduit du premier déblocage de fonds)
- autorise M. le Maire à valider ladite offre et signer tous les documents s'y rapportant.

➤ LIGNE DE PREFINANCEMENT

- A décidé de surseoir à statuer.

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – AMENAGEMENT D'UN HOTEL D'ENTREPRISES – AVENANT N°2 EN PLUS-VALUE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – LOT 10 ELECTRICITE – ENTREPRISE PIERAUT (PLUS-VALUE D'UN MONTANT DE 210.46 € HT)

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise PIERAUT – 39160 SAINT AMOUR d'un montant de 210.46 € HT soit 252.55 € TTC.

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SAONE-ET-LOIRE :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION-CADRE PERMETTANT DE BENEFICIER DES MISSIONS
FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION**

- a décidé à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention-cadre « Missions Facultatives » du Centre de Gestion 71.

**SYNDICAT AGEDI : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS INFORMATIQUES FIXANT
LES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES ET PRODUITS ET L'UTILISATION DES
LOGICIELS AGEDI PAR LES COLLECTIVITES**

- a décidé à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prestations informatiques du Syndicat A.GE.D.I

**ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF : ACTUALISATION DE L'ANNEXE 1 EN FONCTION DE LA TARIFICATION ARRETEE
POUR 2017 (0.371€ PAR HABITANT AU LIEU DE 0.365€ EN 2016)**

- a pris connaissance du montant de la participation financière à la charge de la commune pour l'année 2017 (0.371€ par habitant soit 676€).

**ELECTION PRESIDENTIELLE DES 23 AVRIL ET 07 MAI 2017 : MODALITES DE TENUE DU BUREAU DE
VOTE**

- a pris connaissance des modalités de tenue du bureau de vote.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. GIRARDIN Pascal pour la construction d'une pergola 4.60m x 3m sur sa propriété située « 1351, Route de Pont-de-Vaux – Les Marais ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. KARAALI Fahri pour la construction d'un grillage de clôture + portail sur sa propriété située « 1487, Route de Corcelles ».

- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par la SCP PEYRAT – Notaires associés – pour la propriété de Mme DANVE Christine située « 121, Route de Corcelles ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de la nouvelle cartographie des circonscriptions du 1^{er} degré à compter du 01.09.2017 (Education Nationale – Romenay passe de la circonscription de Louhans à Tournus)

- de l'information annuelle des cautions garanties par la commune au 31.12.2016 auprès de la CIC Lyonnaise de Banque

- du compte-rendu de la visite du Grainetier le 14.03.2017 par la Communauté de Communes Terres de Bresse

- du dossier de candidature dans le cadre du projet du « Plan numérique de l'école de Romenay » pour l'équipement de trois classes mobiles

- du dossier de parrainage dans le cadre de l'élection présidentielle (sans suite de la part de M. le Maire)

- de la réforme des modalités d'instruction des cartes nationales d'identité depuis le 22.03.2017.

- du lancement d'un groupement d'achat d'énergie (gaz et électricité) par le SYDESL

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

LE MAIRE,
Didier GEROLÉ

